

7^{ème} RALLYE RÉGIONAL V.H.R.S du PICODON

06 – 07 Septembre 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIFS VHRS

Le 7^{ème} Rallye Régional de Régularité Historique de Compétition du Picodon reprend l'intégralité de la réglementation du 10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Idem au règlement V.H.C. de support

ARTICLE 1P – ORGANISATION

Idem au règlement V.H.C. de support

1.1P. Officiels de l'Epreuve

Idem au règlement V.H.C. de support

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye Régional fait office pour le Rallye VHRS.

1.2P. Eligibilité

Le 7^{ème} Rallye Régional de Régularité Historique de Compétition du Picodon compte pour :

- Le Challenge V.H.R.S. de l'ASA Montélimar.

1.3P. Vérifications avant le départ

- Vérification des documents : Au Poët-Laval

De 07 h 30 à 12 h 00

- Vérification des voitures : Au Poët-Laval

De 07 h 45 à 12 h 15



1.3.1P. L'équipage engagé en catégorie Régularité Historique Sportive devra présenter :

- Permis de conduire - certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise qui servira à départager les exæquo)

- Laissez-passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou un passeport technique historique (PTH FIA/PTNFFSA) ou un Passeport Technique.

- licences en cours de validité ou titre de participation (accompagné d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile). En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus du départ.

1.3.4P. Les équipages devront obligatoirement assister au briefing oral du directeur de course le samedi 6 septembre 2025 au Poët-Laval sous le chapiteau à 13h 00. A cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement aux équipages ainsi que les moyennes.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS et PILOTES

3.1P. Demande d'Engagement-Inscriptions

3.1.5P. Tout Concurrent qui désire participer au 7^{ème} Rallye Régional de Régularité Historique de Compétition du Picodon doit adresser à

l'**A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des documents réclamés à l'article 3.1.12 avant le 25 Août 2025. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 25 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 190 voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €

B) Sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'ASA Montélimar, encaissés par l'ASA le jour de la clôture

des engagements (25/08/2025) ou par virement bancaire (IBAN : FR76 1027 8089 0800 0207 3190 132 – BIC : CMCIFR2A)

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". (**moyenne intermédiaire = moyenne Haute – 5km/h, moyenne basse = moyenne haute-10km/h**).

Remboursement des droits d'engagement : Idem au règlement V.H.C

3.2P. Équipage

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

3.2.1P. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes. Les licences « conducteurs » internationales ou nationales (conducteur, régularité) sont admises : ICCR -NCCR. **Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors de la demande d'engagement, un Titre de Participation Régularité (TPRR), valable pour ce seul rallye, au prix de 53 €, après avoir fourni un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.**

3.2.2P. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote. Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.2.3P. Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un équipier doit être titulaire du permis de conduire. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales

3.3P. Ordre de Départ

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

L'ordre des départs sera dans l'ordre croissant des numéros attribués, moyenne haute, intermédiaire et basse. Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Ordre des départs : **VHC – MODERNE - VHRS**

ARTICLE 4P – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

- Catégorie Véhicule **Historique Régularité Sportive (VHRS)** : voitures jusqu'au 31 Décembre 1996

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés. Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. L'organisateur autorise l'utilisation de compteurs et d'autres équipements électroniques. L'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS / Tablette / Smartphone) est tolérée à conditions que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

4.2P. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

4.3.1P. Assistance

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

ARTICLE 5P – PUBLICITÉ

Publicités obligatoires et facultative seront : Communiquées par un additif aux vérifications des documents.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Idem au règlement V.H.C. du support.

Le 7^{ème} **Rallye Régional VHRS du Picodon** représente un parcours de 143.404 Kms. Il est divisé en trois sections. Il comporte huit Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 39.526 kms.

ES : 1 - 4	5.018 X 2	= 10.036 Kms
ES : 2 - 5 - 7	4.980 X 3	= 14.940 Kms
ES : 3 - 6 - 8	4.850 X 3	= 14.550 Kms

ARTICLE 7P – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

7.1P. Départ

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné

7.2P. Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.1P. Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départs et arrivées de tests de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

7.2.2P. La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité peut ne pas être celle du road book. Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes VHC et moderne.

7.5P. Zone de Régularité

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant le 2 kilomètres. La ligne de chronométrage arrivée d'une zone de régularité, peut ne pas être celle du road book. **Le point stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée, avec arrêt obligatoire, sera le même que le rallye VHC. En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :**

- **1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €**

- **2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.**

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Seuls les équipages à bord de voitures antérieures à 1966 ou de cylindrées inférieures à 1300 cm3, pourront choisir, à l'engagement et pour toute la durée du rallye, l'option de vitesse moyenne basse.

Pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessous ou au-dessus du temps imparti = 1 seconde de pénalité. Exemple : Moyenne définie à 60 km/h Longueur du secteur de zone de régularité : 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire) Temps idéal : 10 mn Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité - Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité

Au départ d'une zone de régularité, le Commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de cette zone de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage à l'heure inscrite.

7.5.4P. Zone de régularité non effectué

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisée ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 30 minutes, additionnées au plus mauvais résultat du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité. Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16P. Interruption d'une zone de régularité

Lorsque le déroulement d'une zone de régularité sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6P. Parc Fermé

SEULS LES PARCS DE DÉPART ET CELUI D'ARRIVÉE FINALE SONT OBLIGATOIRES

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il et a noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P – RÉCLAMATION APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Il sera établi :

- Un classement toutes moyennes confondues - Un classement : Moyenne haute - Un classement : Moyenne intermédiaire
- Un classement : Moyenne basse - Un classement équipages féminins.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur . Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P – PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 07 Septembre 2025 sous le chapiteau Au Poët-Laval

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les Concurrents classés seront récompensés

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents,

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Association Sportive Automobile de Montélimar et Dieulefit Sport Auto ont pu organiser et organiseront encore cette année les :

30^{ème} Rallye Régional du Picodon
10^{ème} Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition du Picodon
7^{ème} Rallye Régional de Régularité Historique de Compétition du Picodon

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE,
LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances strictement interdites avant le 31 août 2025
Reconnaisances autorisées uniquement

Le Dimanche 31 août 2025 de 9 h 00 à 19 h 00

Le vendredi 05 Septembre 2025 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00

De plus, dans tous les rallyes asphaltés, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 France Auto 2025)

**Parution du carnet d'itinéraire sur le site www.asamontelimar.com :
Mercredi 27 août 2025**

Limitations de vitesse : **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales.**
30 Km/h dans les agglomérations.

De nombreux contrôles (radars) seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement (conformément au règlement standard des Rallyes français – art 13)

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- ⇒ **De veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**
- ⇒ **De ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**

Nous comptons sur votre sportivité, votre **courtoisie** et votre **sens du civisme**.

De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes

Le comité d'organisation vous souhaite un agréable **Rallye du Picodon** et vous remercie par avance **de votre sportivité**